

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2026**

L'an Deux Mil vingt-six, le 7 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 14 représentés : 15 votants : 15
Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 24 août 2026

Présents : Monsieur VITTE Bruno, Madame GICQUEL Delphine, Monsieur QUITTANCON Erick, Mesdames DA COSTA Monique et BELLE Christiane, FABRE Christine et GARCIA Emilie, Messieurs HILAIRE Fabrice, LAPASSAT Rémi et LAVENDOMNE Arnaud, Mesdames LOISEAU Fanny et ORARD Véronique, Messieurs VILLARD Benoit et ZECCHIN Jérôme.

Excusés : Monsieur Patrice BERTRAND représenté par Monsieur Arnaud LAVENDOMNE.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention – Projet rénovation salle des fêtes
 - Demande de Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité – Commerce cœur du village
 - Accord convention d'occupation temporaire du domaine public
 - Examen de l'opportunité d'exercer le droit de préemption urbain sur un local commercial
 - Demande d'autorisation installation yourte
 - Désignation des agents recenseurs 2027
 - Bibliothèque municipale – Départ de l'agent et lancement prochain d'un appel à candidatures
-
- Informations diverses

Monsieur Anraud LAVENDOMNE a été élu secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 JUILLET 2026 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le Maire propose de retirer les sujets suivants :

- Accord convention d'occupation temporaire du domaine public
- Demande d'autorisation installation yourte

Demande de subvention – Projet rénovation salle des fêtes

Monsieur le Maire présente le projet relatif à la rénovation de la salle des fêtes.

Afin de financer ces travaux la commune sollicite une aide financière auprès des services compétents.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Demande de Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la restructuration du commerce cœur du village, la commune a déposé un dossier de subvention relatif au Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Examen de l'opportunité d'exercer le droit de préemption urbain sur un local commercial

Madame LOISEAU Fanny, conseillère déléguée à l'urbanisme, prend la parole.

Elle indique avoir reçu l'acquéreuse potentielle afin qu'elle puisse présenter son projet concernant le local.

Cette dernière envisage la création d'un cabinet infirmier regroupant deux à trois associés, avec la réalisation de soins et de permanences sur place.

La Commune souhaitait notamment s'assurer que le local ne reste pas vacant et qu'il conserve une activité au cœur du village.

Le projet présenté répondant à cette volonté de maintien d'un local vivant et d'un service de proximité, la Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Désignation des agents recenseurs 2027

Madame GICQUEL Delphine, première adjointe et coordonnatrice communale du recensement prend la parole.

Elle indique la nécessité de recruter deux agents recenseurs pour assurer le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2027.

Leur rémunération comprendra une part fixe correspondant aux formations obligatoires, rémunérée au taux horaire du SMIC, ainsi qu'une part variable de 6,56 € par logement recensé.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Bibliothèque municipale

Madame FABRE Christine, conseillère municipale en charge de la bibliothèque prend la parole.

Elle indique que l'agent en poste à la bibliothèque a informé la commune de son souhait de quitter ses fonctions au 31 décembre 2026 pour des raisons personnelles.

Afin d'assurer la continuité du service, un recrutement sera lancé en concertation avec les bénévoles de la bibliothèque dans les mêmes conditions contractuelles, sur la base de 15 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations diverses

-Ambroisie : Madame Chrisite FABRE et Monsieur LAVENDOMNE Arnaud rejoignent la commission avec Madame Christiane BELLE.

-Filet tennis city stade : La commune va mettre à disposition des administrés un filet de tennis pour le city-stade. Celui-ci pourra être retiré auprès du secrétariat de mairie contre le dépôt d'une pièce d'identité, afin d'assurer son bon usage et sa restitution en bon état. Une solution plus simple de mise à disposition est également à l'étude.

-Toit clocher St Maurice : Il est envisagé de faire nettoyer/désherber par drone le clocher de l'église de St Maurice.

-Entrées du village : Suite à la remise du label « Village d'accueil des véhicules d'époque » qui nécessite la pose de panneaux aux entrées du village, il est prévu en interne de revoir l'embellissement de ces dernières (massifs, panneaux groupés, ...).

-Vente propriété forestière : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la vente d'une propriété forestière située au Pré de Cinq Sous, comprenant 107 hectares sur Hostun et 133 hectares sur Rochechinard. L'acquéreur potentiel est l'association forestière : Green Forest. Monsieur le Maire prendra contact avec l'association afin d'en savoir davantage sur le projet envisagé.

-Aire Camping-car : Deux élus ont rencontré l'entreprise Camping-Car Park afin d'étudier la création d'une aire sur le parking de St Martin d'Hostun.

Le projet porterait sur 15 emplacements, soit environ 1 500 m² sur une parcelle de 10 000 m². L'intérêt serait à la fois touristique et économique, avec des retombées attendues pour les commerces locaux et une recette pour la commune, qui percevrait deux tiers des recettes de stationnement. L'entreprise assurerait une astreinte 24h/24 pour la maintenance, tandis que l'entretien de l'aire resterait à la charge de la commune. Le dossier est actuellement à l'étude.

-Service technique : une nouvelle équipe de deux personnes intégrera le service technique début octobre. Le véhicule communal ayant subi une panne importante, son remplacement a dû être engagé par l'achat d'un nouveau véhicule

-Travaux : Des travaux de revêtement bi-couche sur plusieurs voiries sont prévus à l'automne et seront réalisés par l'entreprise Cheval. La commune envisage également le passage d'un lamier pour les haies non entretenues en bordure de route ; l'intervention pourra être facturée aux propriétaires concernés. Enfin, l'entrée du cimetière de Saint-Martin a été élargie afin de faciliter l'accès du matériel d'entretien, notamment de la tondeuse.

La séance est levée à 21 heures 00.

Prochaine réunion le lundi 5 octobre 2026 à 19h30